



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

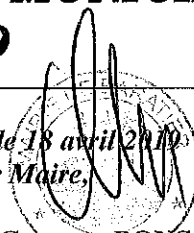
DÉPARTEMENT des HAUTES-ALPES

MAIRIE de BARATIER

05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Affiché en Mairie, le 18 avril 2019
Le Maire,



PRESENTS

Jean BERNARD (Maire), Christine MAXIMIN (1^{ère} Adjointe), Georges PONS (2^{ème} Adjoint), Christian STRAPPAZZON (3^{ème} Adjoint), Olivier BROQUEDIS (Conseiller Municipal), Jean-François CONDEVAUX (Conseiller Municipal), Damien CRAISSE (Conseiller Municipal), Monique FARNAUD (Conseillère Municipale), Audrey ROUX (Conseillère Municipale), Marc VIGNAL (Conseiller Municipal)

ABSENTS (Excusés)

Jacques BELLOT (Conseiller Municipal) (procuration donnée à Monique FARNAUD)
Nathalie FAURE-BRAC (Conseillère Municipale) (procuration donnée à Christian STRAPPAZZON)
Jean-François MESROBIAN (Conseiller Municipal) (procuration donnée à Olivier BROQUEDIS)
Daniel MEGEVAND (4^{ème} Adjoint), Jean-Pierre GUASCO (Conseiller Municipal)

Secrétaire de séance : Monsieur Marc VIGNAL

Ouverture de la séance à 18 h 15.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 18 mars 2019. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION ANNEE 2018 : APPROBATION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Arrivée de M. Daniel MEGEVAND à 18 h 35

Etant arrivé après le début de la discussion, M. MEGEVAND ne peut pas prendre part au vote

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **APPOUVE** le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2018 par le Receveur Municipal. Ce compte de gestion, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2018 : APPROBATION

M. le Maire présente le Compte Administratif de la Commune (M 14) relatif à l'année 2018, puis quitte la salle de réunion, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales). M. Georges PONS, demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler avant de l'approuver.

| | Fonctionnement | Investissement | Restes à réaliser |
|------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Dépenses | 772 670,03 | 302 378,23 | 81 000,00 |
| Recettes | 1 006 596,01 | 523 195,08 | 94 690,00 |
| Résultats | + 233 925,98 | + 220 816,85 | + 13 690,00 |

Arrivée de M. Jean-Pierre GUASCO à 18 h 44

Etant arrivé après le début de la discussion, M. GUASCO ne peut pas prendre part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif de la comptabilité de la Commune M 14.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire revient en séance.

M. le Maire évoque la problématique des baisses des recettes communales notamment en raison des transferts des différentes compétences à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'Exercice 2018 de la COMMUNE (M 14) fait apparaître les résultats suivants, en conformité avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal :

Résultat de Fonctionnement

| | |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Reports clôture de l'Exercice 2017..... | + 245 987,55 |
| Part affectée à l'Investissement Exercice 2017..... | - |
| TOTAL | + 245 987,55 |

| | |
|---------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'Exercice en cours 2018..... | - 12 061,57 |
| Résultat de clôture de l'Exercice 2018..... | + 233 925,98 |

Résultat d'Investissement

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Reports clôture de l'Exercice 2017 | + 327 380,85 |
| Résultat de l'Exercice en cours 2018..... | - 106 564,00 |
| Résultat de clôture de l'Exercice 2018 (Article 001)..... | + 220 816,85 |
| Soit un excédent global de..... | + 454 742,83 |

Il propose d'affecter ce résultat excédentaire au financement des charges d'Investissement de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| Restes à Réaliser Dépenses Investissement 2018..... | 81 000,00 € |
| Restes à Réaliser Recettes Investissement 2018..... | 94 690,00 € |
| Soit un excédent de..... | 13 690,00 € |

Les résultats excédentaires de la Section Investissement de 220 816,85 et des Restes à Réaliser de 13 690,00 € couvrent le besoin de financement des Restes à Réaliser de 81 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de Fonctionnement de l'Exercice 2018 soit **233 925,98 €** de la façon suivante :

- ♦ Report en Section Fonctionnement (Article 002) du résultat Excédentaire pour : 233 925,98 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes (Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) pour l'Année 2019. Il propose d'appliquer l'augmentation du coût de l'inflation 2018, soit 1,80 %. Les taux s'établissent de la façon suivante :

| | <u>Année 2018</u> | <u>Année 2019</u> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| ◆ Taxe d'Habitation | 6,64 % | 6,76 % |
| ◆ Taxe Foncière « Bâti » | 14,43 % | 14,69 % |
| ◆ Taxe Foncière « Non Bâti » | 87,73 % | 89,31 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Pour : 10 Contre : 5 Abstention : 0

- **DECIDE** de fixer, pour l'Année 2019, les taux d'imposition des trois taxes locales (Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) de la façon suivante :

| | | |
|------------------------------|---|---------|
| ◆ Taxe d'Habitation | : | 6,76 % |
| ◆ Taxe Foncière « Bâti » | : | 14,69 % |
| ◆ Taxe Foncière « Non Bâti » | : | 89,31 % |

M. le Maire rappelle que la dernière augmentation des taux d'imposition avait été faite en 2016

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2019 – COMMUNE M 14

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'Année 2019, de la Commune (M 14) qui s'équilibre de la façon suivante :

| | | | |
|------------------|---|----------|--------------|
| ◆ Fonctionnement | : | Dépenses | 892 375,00 € |
| | | Recettes | 892 375,00 € |
| ◆ Investissement | : | Dépenses | 714 940,00 € |
| | | Recettes | 714 940,00 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

- **ADOpte** le Budget Prévisionnel de l'Année 2019 de la Commune (M14) tel que défini ci-dessus.

TRAVAUX FORESTIERS EN FORET COMMUNALE ET EN FORET INDIVISE DE LA MAZELIERE ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle que chaque année l'Office National des Forêts intervient sur la Commune de Baratier pour effectuer des travaux d'entretien de sa forêt en réalisant un programme d'actions dans le cadre de l'aménagement forestier.

Pour 2019, différentes opérations sont envisagées, à savoir :

◆ **Forêt Indivise de la Mazelière**

- Travaux d'infrastructure : entretien des renvois (route forestière de la Grande Rocate et piste de la Cabane du Vallon) : curage de 15 revers d'eau – Travaux d'entretien de route empierrée route forestière de la Grande Rocate et piste de la Cabane du Vallon) : ouverture de la route au

printemps par passage du tractopelle pour nettoyage de la plateforme, curage des fossés et entrées de buses obstruées.

- Travaux sylvicoles : entretien de clôture (localisation 12.u et 8.u)
- Opérations sur limites et parcellaires (entretien du périmètre et du parcellaire)

Pour un coût total HT de : 9 725,00,

Il est précisé que seulement 50 % sont à charge de la Commune de Baratier puisque cette forêt est en indivision avec la Commune des Orres.

Soit un coût HT pour Baratier de :

4 862,50 €

◆ **Forêt communale**

- Travaux d'infrastructures : entretien divers de route empierrée (route forestière de Charamaille et de la Grande Rocade), ouverture de la route au printemps par passage du tractopelle pour nettoyage de la plateforme et des fossés, enlèvement éboulements, création de renvois d'eau supplémentaires, curage des fossés et des entrées de buses obstruées.
 - Travaux sylvicoles : Partage d'affouage (localisation parcelle 8)
 - Opérations sur nouvelles limites et parcellaires : Enlèvement de l'ancien périmètre, implantation au GPS et matérialisation à la peinture des limites périmétrales de l'extension de la parcelle 2) – Création de périmètre (ouverture de layons avec peinture de liserés, localisation parcelle 2)
- Pour un coût total H.T. de..... 7 591,16 €

suivant les informations transmises par l'O.N.F..

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

- **APPROUVE** les différentes opérations à mettre en œuvre durant l'année 2019 par l'Office National des Forêts dans le cadre de l'aménagement forestier et qui seront réalisées dans les Forêts Communale et Indivise de la Mazelière telles que définies ci-dessus pour un coût global de 12 453,66 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à toutes les écritures comptables, à toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Chapitres et Articles du budget du budget concerné.

DIVERS

Pâturages

Audrey ROUX souhaite faire part aux Conseillers de la problématique qu'elle rencontre au sujet d'un alpage. En effet, avec d'autres éleveurs, elle faisait pâturer ses ovins sur les Orres et les propriétaires de cet alpage ont décidé de ne pas renouveler le bail à compter de 2020. De ce fait, elle n'a plus de pâturage pour ses brebis.

Elle sollicite la commune pour l'aider à trouver une solution pérenne pour son exploitation et celles de ces confrères également concernés afin de ne pas être obligée d'emmener leur brebis hors du Département.

La séance est levée à 21 heures.

~~~~~